

## APPEL À COMMUNICATIONS

Colloque international organisé par l'EA 4081 Rome et ses renaissances, Sorbonne Université, l'Université Lyon 2, l'UMR 5189 HiSoMA et l'Institut Universitaire de France

### *ARS ET COMMENTARIVS*

**05-07 juin 2019**

**Paris**

En plus de la tradition proprement fragmentaire, notre connaissance de la grammaire latine antique dépend de plusieurs sources : les manuels scolaires (*artes*), les glossaires et les commentaires aux auteurs littéraires.

La grammaire des commentaires, mêlée à d'autres notes de toutes sortes, forme un champ d'étude encore largement sous-exploité, sans doute en raison de son caractère épars et difficile à synthétiser : il s'agit d'un savoir diffracté, morcelé, et qui, loin de s'organiser de façon méthodique, n'a de justification que dans des explications *ad locum* ; c'est en particulier le cas pour Servius, qui sera l'objet du présent colloque.

Il n'existe quasiment aucune étude sur la question. Si l'on excepte les travaux inspirés de la *Quellenforschung* (notamment H. Kirchner 1876 et 1883), on peut citer la thèse de R.J. Bober (1971, un classement sans analyse), les travaux de R. Kaster (1978, 1980, entre autres) et d'A. Uhl (1998) sur les méthodes de Servius et leurs bases intellectuelles, mais rien en ce qui concerne le contenu linguistique proprement dit.

L'objectif de cette rencontre sera donc d'étudier les scolies grammaticales dans le commentaire de Servius à Virgile, en mettant en valeur ce qui peut constituer l'*ars commentarii* dans ses grandes lignes linguistiques : catégories, morphologie, syntaxe, concepts – en soi et dans son rapport aux *artes grammaticae* conservées.

#### *Informations pratiques :*

- Les propositions de communication (titre et 15 lignes maximum de présentation, dans une des principales langues européennes) sont à adresser à Alessandro Garcea et Daniel Vallat ([alessandro.garcea@sorbonne-universite.fr](mailto:alessandro.garcea@sorbonne-universite.fr) ; [Daniel.Vallat@univ-lyon2.fr](mailto:Daniel.Vallat@univ-lyon2.fr)) avant le 30/09/2018.
- La durée de chaque intervention est fixée à 30 minutes maximum (25 + 5 min de discussion).
- L'organisation du colloque ne pourra prendre en charge que les frais de séjour ; les frais de transport seront à la charge des participants.
- La publication des Actes du colloque est prévue après expertise des contributions, qui devront être impérativement remises avant le 30/09/2019.

